



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de consommateurs

Question écrite n° 31140

Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les associations de consommateurs dont études et sondages font régulièrement ressortir le niveau de confiance élevé que leur accordent les Français. Alors que leurs actions d'intérêt général ne cessent d'augmenter, leur financement public subit des baisses importantes que ce soit à l'échelon national ou local. Aussi il lui demande quel avenir il envisage pour le mouvement consommateur.

Texte de la réponse

Les crédits destinés au soutien du mouvement consommateur ont fait l'objet de mesures de régulation budgétaire en gestion 2003. Dans ce contexte budgétaire, et dans le prolongement de la circulaire du Premier ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'Etat aux associations, l'attribution des subventions a été effectuée sur la base d'un examen approfondi de la situation financière et de l'activité de chaque association. Toutefois, conscient des difficultés qu'aurait pu provoquer pour plusieurs associations la diminution de leur subvention, le Gouvernement a décidé de procéder au dégel de crédits à hauteur de 552 835 euros. Cette dotation complémentaire a été affectée au financement du fonctionnement des associations nationales de consommateurs et des centres techniques régionaux de la consommation (CTRC). Quatorze associations nationales de consommateurs et dix-sept CTRC ont ainsi bénéficié de cette mesure. La répartition des crédits a été effectuée en tenant compte de la situation de chaque association afin de résERVER en priorité le soutien financier aux structures les plus actives et à celles dont la situation financière l'exigeait. Pour 2004, la loi de finances qui prévoit un montant total de 7 372 827 euros pour l'aide au mouvement consommateur rétablit pratiquement le niveau des moyens financiers alloués en 2002.

Données clés

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE31140>

- Auteur : [M. Pascal Clément](#)
- Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 31140
- Rubrique : Consommation
- Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation
- Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9772
- Réponse publiée le : 3 février 2004, page 890